

TRANSPORT SCOLAIRE

Faciliter les trajets maison établissement scolaire

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est compétente sur son territoire pour transporter les élèves du point d'arrêt le plus proche de leur domicile vers leur établissement scolaire (trajet aller/retour). Elle a ainsi délégué la gestion du transport scolaire à la Federteep, qui, enregistre votre demande de transport scolaire.

Comment votre enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?

Selon votre domiciliation et la localisation de l'établissement scolaire dont dépend votre enfant, La Federteep vous informe sur vos droits au transport scolaire et sous quelle forme celui-ci peut s'opérer (bus scolaires ou lignes régulières quand celles-ci existent).

Il faut noter qu'à l'intérieur du périmètre de 3 km défini entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire dont dépend l'élève, le service de la FEDERTEEP n'est pas assuré.

En milieu urbain, les élèves peuvent emprunter les navettes urbaines et non urbaine : la Navette de Gaillac, La Navette de Graulhet, Le Passe Pont entre Rabastens et Couffouleux et La Navette Rivalou à Lisle-sur-Tarn.

Une dérogation à la carte scolaire ne donne pas droit au transport scolaire.

Où vous renseigner pour les trajets, le tarifs, l'inscription ?

Le site Internet de Federteep vous informe et vous accompagne pour l'inscription de votre enfant au transport scolaire.

Où vous renseigner pour les trajets, le tarifs, l'inscription ?

Le site Internet de Federteep vous informe et vous accompagne pour l'inscription de votre enfant au transport scolaire.

*Bon à savoir : Consultez **le site de la Federteep** (Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn)*

**GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30